

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme M

Réf. :

Paris, le 04 JUIL. 2018

Maître Antoine REGLEY
229 rue de Solférino
59000 Lille

Maître,

Par courrier en date du 4 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Benjamin I

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 28 et 29 mai 2018 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
en délégation,
le chef du bureau national
des droits à conduire

Eric BERGEON